

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Table des matières

1.	PRINCIPES GENERAUX .....	2
2.	COMMANDES .....	2
3.	MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE .....	2
4.	PRIX.....	3
5.	DELAIS DE LIVRAISON.....	3
6.	TRANSPORT.....	3
7.	CONFORMITE A RECEPTION .....	4
8.	INSTALLATION DE PRODUITS .....	4
9.	RESPONSABILITES.....	5
10.	GARANTIE .....	5
	Garantie des boitiers électroniques : .....	6
	Garantie des logiciels : .....	7
11.	PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES.....	7
	Géolocalisation .....	8
	Hébergement des Données .....	8
12.	PAIEMENT.....	8
13.	CONFIDENTIALITE .....	9
14.	REFERENCEMENT.....	10
15.	FORCE MAJEURE.....	10
16.	RESERVE DE PROPRIETE.....	10
17.	DROITS D'ACCES AUX DONNEES TELEMATIQUES.....	10
18.	OBLIGATION DE COLLABORATION.....	11
19.	OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL .....	11
20.	ENGAGEMENT DE NON-CONTOURNEMENT .....	11
21.	DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS .....	11
22.	NULLITE ET MODIFICATION DU CONTRAT .....	12
23.	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES .....	12
24.	MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE .....	13

## 1. PRINCIPES GENERAUX

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version. Elles s'appliquent dans leur intégralité à toutes les prestations et aux ventes de produits (« **Produits** ») consenties aux Clients de DUNASYS INGENIERIE (« **Clients** »). Pour les besoins des présentes Conditions Générales le terme « DUNASYS » désignera DUNASYS INGENIERIE. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du Client, quels qu'en soient les termes, sauf accord dérogatoire et exprès de DUNASYS.

Les présentes conditions générales pourront, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières.

En conséquence, le fait pour le Client de passer commande auprès de DUNASYS implique l'acceptation entière et sans réserve par le Client des tarifs de DUNASYS et des présentes Conditions Générales, la reconnaissance par le Client d'avoir parfaitement connaissance desdites Conditions Générales et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat. A l'inverse, le fait que DUNASYS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dispositions en question. Les présentes Conditions Générales forment, avec les éventuelles conditions particulières et le bon de commande applicable, le contrat avec le Client (« **Contrat** »).

## 2. COMMANDES

Nos offres, devis et propositions sont valables un (1) mois à compter de leur date d'émission, sauf mention différente dans l'offre étant entendu qu'en cas de variation significative des conditions économiques (notamment hausse du coût des matières premières, de l'énergie, des transports ou évolution réglementaire), la société se réserve le droit de réviser les prix ou conditions avant acceptation du devis... Nos travaux et prestations sont engagées dès réception en nos bureaux du devis dûment signé ou d'un bon de commande mentionnant le numéro de notre offre et le montant correspondant ainsi que le paiement de l'acompte le cas échéant. L'établissement d'un bon de commande par le Client ou le devis signé par celui-ci impliquent l'acceptation de l'intégralité de ces conditions générales.

## 3. MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de commande par le Client ne pourra être prise en considération que par suite de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de DUNASYS et tant que les prestations ou approvisionnements n'auront pas été engagés. En cas de retrait unilatéral du Client pour une cause non imputable à DUNASYS le Client sera redevable, outre le paiement de l'intégralité des sommes correspondant aux prestations déjà réalisées ou engagées, d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du montant HT de la commande à titre de compensation du préjudice subi et du manque à gagner.

Toute modification de la commande intervenant à la demande du Client en cours d'exécution de la Prestation par DUNASYS entraînera l'émission d'un avenant à l'offre initiale et pourra modifier les délais de livraison arrêtés initialement.

DUNASYS sera en droit d'émettre des réserves ou de refuser la commande si sa réalisation nécessite une adaptation des capacités de production de DUNASYS ou risque d'affecter la réalisation des commandes des autres Clients.

Dans le cas où la commande porterait sur des Produits pouvant être considérés comme spécifiques (Produits de grande valeur et Produits de haute technologie notamment), le Client s'engage à en informer DUNASYS suffisamment à l'avance afin que DUNASYS puisse prendre toutes dispositions en conséquence (exemple : assurance).

#### **4. PRIX**

Les prix des marchandises ou services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Le prix s'entend Hors Taxes en € (Euros).

Tout impôt ou taxe, droit ou autre prestation pouvant être du(e) en vue de la réalisation et la livraison des Produits et services seront à la charge du Client, au taux en vigueur au jour de la facturation sauf mention contraire dans le devis/offre.

DUNASYS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Produits ou services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

#### **5. DELAIS DE LIVRAISON**

Les délais de livraison sont arrêtés en accord avec le Client et figurent dans le devis/offre. Ils courent à compter de la réception du devis signé du Client, de la commande et le cas échéant, à réception du paiement de l'acompte figurant sur le devis/offre,

Les délais d'exécution sont communiqués à titre indicatif. Un retard ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement de pénalités ou d'indemnités, ni justifier l'annulation de la commande, sauf en cas de manquement grave imputable à DUNASYS. En tout état de cause, la responsabilité éventuelle de DUNASYS au titre des délais ne pourra porter que sur les dommages directs et sera strictement limitée dans les conditions de l'article « Responsabilités ».

#### **6. TRANSPORT**

Sauf indication contraire dans le devis/offre, le transfert des risques et la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à la livraison des Produits est réalisé selon l'INCOTERM ICC 2020 dans les conditions suivantes :

1. Livraison depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine : INCOTERM ICC 2020 DAP (Delivered at Place) – le choix du transporteur et du mode de transport utilisés pour l'acheminement des produits sera librement réalisé par DUNASYS. Sauf mention contraire dans le devis/offre, les livraisons seront prises en charge par DUNASYS et effectuées, dans un même lieu, qui sera désigné par le Client au moment de la passation de la commande et qui pourra être ses usines, ses entrepôts ou son siège social. Le choix du transporteur et du mode de transport utilisé pour l'acheminement des produits vendus sera librement effectué par DUNASYS.

2. Livraison depuis la France métropolitaine vers un pays ou une région hors France métropolitaine : INCOTERM ICC 2020 FCA (Free Carrier). Les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Ainsi, à compter de la prise en charge des Produits par le transporteur jusqu'au lieu de livraison désigné par le Client, les Produits sont sous la garde du Client qui doit supporter les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers.

## 7. CONFORMITE A RECEPTION

Le nombre et l'état des Produits doivent être impérativement vérifiés par le Client au moment de la livraison. La confirmation de la conformité de la livraison à la commande sera matérialisée par l'apposition de la signature sans réserve du Client sur le bon de livraison présenté par le transporteur (ci-après le « Bon de Livraison ») ou sur le bon de réception/livraison joint ou envoyé par DUNASYS au Client en même temps que la livraison.

Dans le cas de prestations ou de livraison de logiciels, la conformité sera matérialisée par l'absence de courriel de réclamation par le Client adressé à DUNASYS dans les deux (2) semaines suivant la livraison. Le travail fourni est alors considéré comme réceptionné et DUNASYS n'encourt plus de responsabilité que dans les limites de l'article « GARANTIE » des présentes Conditions Générales.

Dans le cas de livraison de Produits, il appartient au Client, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation, réserve ou contestation nécessaire sur le Bon de livraison et de confirmer ces constatations, réserves ou contestations par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 24 heures qui suivent la réception des marchandises.

En outre, ces constatations, réserves ou contestations devront être portées à la connaissance de DUNASYS par courriel adressé dans un délai maximal de 48 heures à compter de la réception.

À défaut du respect de la procédure ci-dessus, les Produits, logiciels ou prestations seront réputés conformes. En conséquence, aucune réclamation au titre des non-conformités apparentes ne pourra être prise en compte, sans préjudice des garanties légales et contractuelles applicables. DUNASYS se réserve le droit de procéder à toute vérification sur place par ses soins.

## 8. INSTALLATION DE PRODUITS

Dans le cas de l'installation de Produits directement réalisée par DUNASYS, ou par tout prestataire de son choix, la livraison du ou des Produits est réputée réalisée par la remise d'un Bon de Livraison du ou des Produits, ainsi que d'un Bon d'Intervention au Client après l'intervention sur ses véhicules. Ce dernier comprend l'installation et l'activation éventuelle du boîtier sur chaque véhicule indiqué en fin d'installation. C'est sur ce Bon de Livraison que le Client devra indiquer une éventuelle réserve au moment de sa signature, sans délai dès l'installation finalisée.

Les délais dans lesquels DUNASYS s'engage à intervenir pour procéder à la livraison et l'installation des boîtiers sont décrits au sein de l'Offre Commerciale, dont les termes sont acceptés par le Client (via l'émission d'un Bon de Commande ou via la signature de l'Offre).

Le Client s'engage à mettre à disposition de DUNASYS son ou ses véhicules dans un lieu couvert, à l'abri des intempéries, et réservé exclusivement à cet effet pour la durée de l'intervention, permettant ainsi de procéder à l'intervention de ses techniciens en limitant les risques d'accidents corporels et matériels.

En cas de non-respect de cette clause par le Client ayant entraîné un accident de tout type, et quelle que soit la raison évoquée, DUNASYS se réserve la possibilité d'engager la responsabilité du Client afin d'obtenir réparation.

## **9. RESPONSABILITES**

DUNASYS s'engage à exécuter avec diligence les prestations prévues au Contrat. Le Client peut signaler tout défaut imputable à DUNASYS, à condition de le notifier par écrit dès la découverte de l'erreur.

Toutefois, ce droit de réclamation expire :

- au plus tard six (6) mois après la réalisation des prestations ;
- ou au plus tard un (1) an après la réception des Produits, notamment pour les boîtiers enregistreurs et télématiques.

À compter de leur réception, le Client est seul responsable de l'utilisation des Produits et logiciels.

DUNASYS ne pourra être tenue responsable que des dommages directs, matériels et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

Sont expressément exclus tous dommages indirects, notamment les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, pertes de production, manque à gagner, préjudice commercial, atteinte à l'image, privation de jouissance, pénalités ou réclamations de tiers.

DUNASYS décline en outre toute responsabilité pour les dommages résultant d'une modification, adaptation, intégration ou manipulation des Produits ou logiciels par le Client ou par tout tiers non autorisé.

En tout état de cause, si la responsabilité de DUNASYS devait être retenue, pour quelque cause que ce soit, le montant total des sommes mises à sa charge, toutes causes confondues, ne pourra excéder le montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre du Produit ou de la prestation concerné(e).

Sauf stipulation contraire expresse, les Produits livrés par DUNASYS doivent être utilisés exclusivement par du personnel formé et dans des conditions strictement contrôlées.

## **10. GARANTIE**

Conformément à la loi, DUNASYS assume les garanties de conformité et relatives aux vices cachés.

Sauf dispositions contraires contenues dans le devis/offre commerciale, la garantie commerciale de DUNASYS s'applique, sous réserve du complet paiement, à la totalité des fournitures de DUNASYS, pour une durée de six (6) mois à compter de leur date de livraison pour les logiciels, une (1) année pour les produits notamment les boîtiers électroniques commercialisés par DUNASYS.

---

### **DUNASYS INGENIERIE**

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500 RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

Procédure de retour de service après-vente (SAV) sous garantie :

1. Récupérer la fiche SAV qui se trouve sur le site [www.dunasys.com](http://www.dunasys.com) ou la demander à [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com) ;
2. Remplir cette fiche et la transmettre à [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com) ;
3. DUNASYS accuse réception de cette fiche dûment complétée, sous 5 jours ouvrés ;
4. DUNASYS communique ensuite sous 5 jours ouvrés supplémentaires les modalités de retour applicable au cas particulier rencontré par le Client.

La période de garantie est automatiquement reportée de la période de prise en charge d'un événement couvert par la garantie DUNASYS.

A l'issue de la période de garantie, la maintenance et les coûts de réparation seront à la charge du Client sur la base des tarifs en vigueur au jour de l'intervention, et feront l'objet d'une offre commerciale à accepter.

### **Garantie des boîtiers électroniques :**

En ce qui concerne les boîtiers électroniques commercialisés par DUNASYS, la garantie commencera à courir à compter, selon l'option choisie par le Client dans la commande, de la date d'installation desdits boîtiers si cette installation est opérée par DUNASYS ou son prestataire, ou de la date de réception des boîtiers par le Client si leur installation est opérée par ce dernier ou son prestataire.

Cette garantie couvre toute défectuosité du Produit vendu, qui serait survenue lors de son utilisation par le Client, sous réserve que celle-ci soit intervenue lors d'une utilisation normale du Produit vendu. Dans l'hypothèse où l'un des Produits achetés par le Client à DUNASYS, s'avérait défectueux en cours d'utilisation, DUNASYS prendra en charge son remplacement, sous réserve du respect des conditions et modalités suivantes :

- Le Client devra avoir notifié ce défaut et renvoyé le Produit vendu à DUNASYS avant l'expiration de la garantie commerciale ;
- Le Produit vendu retourné devra être complet et accompagné de sa facture et le cas échéant, son numéro de série.
- Le Client sera tenu de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés ;
- La défectuosité du Produit vendu ne devra pas être imputable au Client ou tout intermédiaire.

A cet égard, il est expressément précisé que DUNASYS ne prendra pas en compte les demandes de remplacement des Produits vendus formulées par le Client pendant la durée de la garantie commerciale, dans les cas où :

- La pièce à remplacer a déjà été substituée par une pièce qui n'est pas d'origine, par le Client ou tout intermédiaire ;
- L'installation de la pièce n'a pas été réalisée en conformité avec les procédures déterminées par DUNASYS ;
- L'installation n'a pas été effectuée par des professionnels agréés ou recommandés par DUNASYS ;

---

#### **DUNASYS INGENIERIE**

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500 RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

- La technologie originale a été modifiée par le Client ou un autre prestataire ;
- Un stress physique ou électronique anormal a été enregistré sur la technologie ;
- La solution installée a été volontairement vandalisée.

Si les conditions de la garantie commerciale sont remplies, DUNASYS pourra :

- Procéder à la réparation du Produit défectueux ;
- Procéder à son remplacement par un nouveau Produit identique, neuf ou d'occasion ;
- Procéder à son remplacement par un Produit équivalent remplissant les mêmes fonctionnalités, neuf ou d'occasion, particulièrement dans le cas où le Produit d'origine n'est plus produit.

### **Garantie des logiciels :**

DUNASYS garantit les logiciels contre tous défauts de conformité par rapport aux documents contractuels, ainsi que contre tous vices cachés.

## **11. PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES**

### **1. Propriété des Produits, logiciels et infrastructures**

Les Produits conçus et configurés par DUNASYS, ainsi que l'ensemble des logiciels, firmwares, bases de données, algorithmes, architectures, interfaces, documentations techniques et infrastructures serveurs associés, demeurent la propriété exclusive de DUNASYS ou de ses partenaires.

Aucune disposition contractuelle ne saurait être interprétée comme transférant au Client un quelconque droit de propriété intellectuelle sur ces éléments.

Les bases de données exploitées par DUNASYS sont protégées au titre du droit d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données.

### **2. Propriété des données**

Les données brutes collectées par les boîtiers installés chez le Client (ci-après les « Données Sources ») demeurent la propriété du Client, sous réserve qu'elles soient directement issues de ses équipements ou de son activité.

Les bases de données structurées, traitements, enrichissements, agrégations, mises en forme, indicateurs, tableaux de bord, algorithmes d'analyse et, plus généralement, toute valeur ajoutée résultant du traitement des Données Sources par DUNASYS (ci-après les « Données Traitées ») demeurent la propriété exclusive de DUNASYS.

Le Client concède à DUNASYS, pour la durée du Contrat et pour les besoins de son exécution, ainsi qu'à des fins d'amélioration, de maintenance, de développement et d'optimisation de ses produits et services, une licence non exclusive, mondiale, gratuite et sous-licenciable aux sociétés de son groupe et à ses sous-traitants intervenant dans l'exécution des prestations, portant sur les Données Sources.

DUNASYS est autorisée à analyser, agréger et exploiter les Données Sources à des fins statistiques, techniques, commerciales ou de recherche et développement, sous réserve que les informations publiées ou communiquées à des tiers soient préalablement anonymisées de manière à ne permettre ni l'identification du Client ni celle de toute personne physique concernée.

DUNASYS s'engage à traiter les Données collectées de manière confidentielle et conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

### **Géolocalisation**

Les Données incluent également la localisation du boitier.

Les informations de localisation du Client seront traitées en toute confidentialité par DUNASYS.

En utilisant les services de localisation, le Client consent à ce que DUNASYS transmette, collecte, maintienne, traite et utilise les Données et les requêtes de localisation du Client afin de fournir et d'améliorer les produits et services basés sur la localisation.

Le Client doit déclarer et garantir à DUNASYS qu'il dispose d'une base légale pour utiliser le service lié à la localisation et qu'il s'est conformé à toutes les obligations de transparence applicables pour informer les personnes concernées ou a obtenu des consentements éclairés pour transfert et traitement de leurs données personnelles.

Il appartient au Client de s'assurer qu'il ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou contractuelle relative à l'exigence de localisation des Données le concernant.

### **Hébergement des Données**

L'hébergement des Données est déterminé dans le Contrat signé avec le Client.

A défaut, l'hébergement des Données se fait sur des serveurs appartenant à ou étant loués par DUNASYS.

## **12. PAIEMENT**

Les factures sont émises soit le jour de la livraison, soit postérieurement. En accord avec le Client, les modalités de facturation peuvent être différentes.

Elles sont payables à 30 (trente) jour fin de mois, à compter de leur date de réception, sauf accord particulier avec le Client contractualisé dans le devis/offre.

Les factures d'acompte sont payables comptant.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Les factures sont réglées par tout moyen de paiement communément accepté par les usages commerciaux principalement par virement bancaire.

Les factures sont payables au siège social de DUNASYS entre les mains de toute personne désignée préalablement par DUNASYS.

Si une facture n'est pas intégralement réglée à la date d'expiration du délai de règlement susvisé, DUNASYS se réserve le droit de réclamer pour les sommes restantes dues des pénalités de retard exigibles dès le 1er jour suivant cette date d'échéance, ce sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire et sans préjudice de tous dommages-intérêts.

DUNASYS se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute commande au paiement préalable de l'ensemble des sommes exigibles dues par le client, y compris au titre d'autres commandes.

Le montant desdites pénalités de retard sera calculé par application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement s'élèvera à 40€, conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code du commerce.

En outre, en cas de retard de paiement et plus généralement en cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales par le Client, DUNASYS se réserve la possibilité de résilier la commande du Client et de refuser toute nouvelle commande émise par ce Client.

A défaut de conditions différentes mentionnées sur le devis/offre commerciale accepté par les parties ce sont les présentes conditions de facturation et de paiement qui s'appliqueront.

### 13. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, chaque partie peut être amenée à communiquer à l'autre des informations de nature confidentielle, notamment techniques, commerciales, financières, stratégiques ou relatives à ses produits, services, savoir-faire, méthodes, logiciels, données ou clients (ci-après les « **Informations Confidentielles** »).

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations communiquées, par écrit, oralement ou sous toute autre forme, identifiées comme telles ou dont le caractère confidentiel ressort de leur nature ou des circonstances de leur communication.

Chaque partie s'engage à :

- conserver strictement confidentielles les Informations Confidentielles reçues ;
- ne les utiliser que pour les besoins stricts de l'exécution du Contrat ;
- ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie ;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer leur protection.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations :

- qui étaient déjà connues de la partie réceptrice avant leur communication ;
- qui sont tombées dans le domaine public sans faute de la partie réceptrice ;
- qui ont été obtenues légalement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité compétente.

L'obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

## 14. REFERENCEMENT

Sauf si le Client manifeste par écrit son opposition, DUNASYS sera en droit de mentionner son nom parmi les références commerciales que DUNASYS peut être amenée à citer ou à éditer.

## 15. FORCE MAJEURE

DUNASYS ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Constitue un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle raisonnable de DUNASYS, imprévisible lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant ou retardant l'exécution de ses obligations.

Sont notamment considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative : embargo, pénurie de matières premières ou de composants, grève interne ou affectant un fournisseur ou un transporteur, lock-out, destruction totale ou partielle des locaux ou installations, intempéries exceptionnelles, catastrophe naturelle, actes des autorités publiques à caractère fiscal, douanier, réglementaire ou sanitaire, épidémie ou pandémie déclarée par les autorités compétentes, mesures de confinement ou de restriction de circulation, blocus maritime, aérien ou terrestre, cyberattaque d'ampleur majeure, mouvements sociaux d'ampleur nationale, troubles civils, état d'urgence ou loi martiale.

En cas de survenance d'un tel événement, DUNASYS pourra suspendre tout ou partie de l'exécution de ses obligations pendant la durée de l'événement, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DUNASYS informera le Client de la survenance de l'événement par tout moyen écrit dans un délai raisonnable à compter de sa connaissance.

Si l'empêchement se prolonge au-delà d'une durée de [60] jours, chacune des parties pourra résilier de plein droit le Contrat pour la partie non exécutée, sans indemnité de part et d'autre.

Le Client pourra récupérer les produits commandés, sous réserve du règlement des prestations déjà exécutées à la date de survenance de l'événement.

## 16. RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits demeurent la propriété de la DUNASYS jusqu'au complet paiement du prix. Dans l'hypothèse où DUNASYS serait amenée à fournir des éléments ou pièces, destinés à être incorporés aux Produits par ailleurs confiés par le Client, DUNASYS demeurera alors pleine propriétaire desdits Produits et pièces jusqu'à complet paiement par le Client.

## 17. DROITS D'ACCES AUX DONNEES TELEMATIQUES

DUNASYS concède au Client, pour la durée du Contrat et sous réserve du complet paiement des sommes dues, un droit personnel, non exclusif :

---

### DUNASYS INGENIERIE

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500 RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

- d'accéder aux Données Traitées via les interfaces mises à disposition, en flux continu ; le client ayant à sa charge et sous sa responsabilité, leur conservation;
- de consulter, télécharger et exploiter ces données pour les seuls besoins de son activité.

Ce droit d'accès ne confère aucun droit d'accès direct aux infrastructures serveurs ou aux bases de données sous-jacentes.

À l'expiration ou à la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit :

- le droit d'accès du Client prend fin immédiatement ;
- DUNASYS pourra supprimer ou anonymiser les Données Traitées

## **18. OBLIGATION DE COLLABORATION**

Le Client tiendra à la disposition de DUNASYS toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation des prestations.

## **19. OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL**

Sauf clause plus favorable à DUNASYS signée spécifiquement avec le Client, le Client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement les collaborateurs de DUNASYS. Cette renonciation sera en vigueur pendant toute la durée du Contrat liant le Client et DUNASYS et durant les douze (12) mois suivant la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause et même si la sollicitation émane du collaborateur concerné.

En cas de non-respect de cet engagement de non-débauchage, le Client s'engage à verser à DUNASYS une indemnité forfaitaire égale à douze (12) mois de salaires brut que chacun des salariés concernés a perçu avant son départ.

## **20. ENGAGEMENT DE NON-CONTOURNEMENT**

Dans l'hypothèse où DUNASYS conclurait un Contrat de prestation avec un Client, en sous-traitant à un tiers une partie de la prestation (en vertu ou non d'un contrat de distribution), le Client ne pourra pas solliciter directement le tiers sous-traitant, pendant toute la durée du Contrat de prestation plus une période d'un an qui suivra sa résiliation pour quelque motif que ce soit.

En cas de violation de la présente clause, DUNASYS sera en droit de demander des pénalités de 100 € par jour au Client, jusqu'à la cessation de la violation de la présente clause nonobstant tout dommages intérêts.

## **21. DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les présentes Conditions Générales et les Prestations qu'elles régissent sont établies, interprétées et régies selon le droit français.

En cas de litige relatif à la formation ou à l'exécution d'une commande, seul sera compétent le Tribunal de commerce de PARIS ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie et nonobstant la pluralité d'instances ou de défendeurs, quel que soit le mode de paiement et sans que

les clauses attributives de compétence figurant dans les conditions générales d'achat du Client puissent y faire obstacle.

## 22. NULLITE ET MODIFICATION DU CONTRAT

Si l'une des stipulations du présent Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## 23. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, DUNASYS met en place, en qualité de Responsable de Traitement, un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent Contrat. Le Client est informé des éléments suivants :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : [rgpd@dunasys.com](mailto:rgpd@dunasys.com)
- Les coordonnées du délégué à la protection des données : [rgpd@dunasys.com](mailto:rgpd@dunasys.com)
- La base juridique du traitement : l'exécution contractuelle ;
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question – aucun transfert hors UE n'est prévu ;
- Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle, puis archivées pendant une durée de 5 ans à des fins probatoires. Les données de facturation sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations légales. Les données utilisées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact avec le Client.
- La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée.
- Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

## 24. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DUNASYS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente afin de tenir compte notamment des évolutions légales, réglementaires, techniques ou commerciales.

Les Conditions Générales de Vente applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de son acceptation par le Client. Elles sont consultables sur le site internet de DUNASYS ([www.dunasy.com](http://www.dunasy.com)) et peuvent être communiquées sur simple demande.

La version des Conditions Générales de Vente expressément acceptée par le Client lors de la commande prévaut pendant toute la durée d'exécution du contrat concerné.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION/PRET

## BOITIERS CONNECTÉS DUNASYS INGENIERIE

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après les « **CGL** ») régissent la location ou le prêt de boitiers connectés par DUNASYS INGENIERIE (ci-après « **DUNASYS** ») à ses clients (ci-après le « **Client** »).

*Les présentes CGL sont complétées par les Conditions Générales de Vente de DUNASYS INGENIERIE (ci-après les « CGV »), disponibles sur [www.dunasys.com](http://www.dunasys.com) et communiquées sur simple demande. En cas de conflit entre les CGL et les CGV sur un point propre à la location, les CGL prévalent. Pour tout ce qui n'est pas expressément traité dans les présentes CGL (paiement, données, confidentialité, responsabilité, force majeure, protection des données personnelles, droit applicable), les CGV s'appliquent de plein droit.*

### 1. DÉFINITIONS – OBJET

DUNASYS INGENIERIE, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 754 830, est un bureau d'études spécialisé dans le développement de boitiers connectés ([www.dunasys.com](http://www.dunasys.com)). Ci-après « **DUNASYS** ».

Le « **Matériel** » désigne l'ensemble indissociable composé du boitier connecté, de ses périphériques (antennes, faisceaux, etc.), du logiciel embarqué développé par DUNASYS, de la documentation technique sur tout support, des conditionnements complets et de tout accessoire annexe.

La « **Prestation** » désigne la mise à disposition du Matériel à titre de location ou de prêt, à l'exclusion de toute prestation intellectuelle (mise en service, formation, conseil, maintenance, programmation), sauf accord exprès et écrit entre les Parties.

Le Client déclare avoir la capacité de contracter, pour son propre compte ou pour le compte de la société qu'il représente, et ne pas être soumis à une procédure collective au sens du Code de commerce.

La Prestation est limitée au territoire français, sauf disposition contraire et expresse. Le « **Contrat** » est formé par les présentes CGL, les CGV, l'offre commerciale signée par le Client et, le cas échéant, le bon de commande.

### 2. FORMATION ET DURÉE DU CONTRAT

#### 2.1 Formation du contrat

---

#### DUNASYS INGENIERIE

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500 RUEIL  
MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

Le contrat de location est définitivement formé lors de la signature de l'offre commerciale de DUNASYS et/ou du bon de commande par le Client.

DUNASYS se réserve le droit de refuser une location, notamment dans les cas suivants :

- Matériel demandé pour une date incompatible avec le délai de mise à disposition ;
- Nombre de Matériels demandé excédant les disponibilités en stock ;
- Pièces justificatives absentes, incomplètes ou non conformes ;
- Dépôt de garantie absent ou insuffisant au regard de la solvabilité du Client ;
- Insolvabilité notoire ou non-paiement de loyers antérieurs.

## 2.2 Dépôt de garantie

La mise à disposition du Matériel peut être subordonnée au versement préalable d'un dépôt de garantie par virement bancaire, dont le montant est fixé par DUNASYS en fonction du matériel loué et pouvant atteindre sa valeur d'acquisition à neuf. Ce dépôt n'est pas productif d'intérêts.

En cas de restitution du Matériel en parfait état de fonctionnement et d'intégrité, DUNASYS restitue l'intégralité du dépôt de garantie dès les contrôles effectués. En cas de dommage, de perte ou de retard, DUNASYS peut imputer les sommes dues sur ce dépôt, sans formalité préalable, et restitue l'éventuel solde. Si les frais excèdent le dépôt, le Client règle le solde à réception de facture.

## 2.3 Durée

La Prestation prend effet le jour de la mise à disposition du Matériel chez le Client, ou le jour de son enlèvement par le Client, pour la durée irrévocable prévue dans les conditions particulières.

La location prend fin le jour où le Matériel a été intégralement réceptionné par DUNASYS et son intégrité vérifiée.

Le Client peut proroger la durée en accord avec DUNASYS. Toute nouvelle période entamée est facturée intégralement.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative du Client, le montant total de la location reste acquis de plein droit par DUNASYS, sans préjudice de tout dommage et intérêt. Cette clause constitue une condition essentielle et déterminante du consentement de DUNASYS.

## 3. MISE À DISPOSITION – PANNE DU MATÉRIEL

### 3.1 Mise à disposition

Sauf disposition contraire, le Matériel est mis à disposition dans son conditionnement complet, dont il est indissociable. Le Client conserve ce conditionnement en bon état pendant toute la durée de la location.

En cas d'anomalie ou de défectuosité constatée à la réception, le Client établit un procès-verbal contradictoire signé avec le transporteur, indiquant la nature et l'étendue des

dommages, puis avise le transporteur par lettre recommandée avec copie à DUNASYS dans les vingt-quatre (24) heures. Passé ce délai, le Matériel est réputé conforme.

### 3.2 Panne du Matériel

Le Client signale à DUNASYS toute panne dès sa constatation, cesse d'utiliser le Matériel défectueux et s'interdit de le réparer ou de le faire réparer.

**Panne fortuite non imputable au Client :** DUNASYS assure un service de réparation ou de remplacement « retour atelier » (sauf accord écrit de service sur site). Le Matériel défectueux doit être restitué dans les vingt-quatre (24) heures suivant la constatation de la défectuosité, accompagné d'une fiche SAV complète. La facturation de la location est suspendue à compter de la date à laquelle DUNASYS a effectivement eu connaissance de la panne et reçu la fiche SAV complète. Les frais de transport restent à la charge du Client.

**Panne imputable au Client :** La totalité de la facturation continue de courir pendant la période de non-utilisation. Les frais de remise en état du Matériel sont intégralement à la charge du Client.

## 4. OBLIGATIONS DU CLIENT

### 4.1 Utilisation du Matériel

Le Client est présumé utilisateur techniquement compétent. Le Matériel lui est remis neuf et en état de fonctionnement, portant un numéro de série inscrit sur le boîtier.

Le Client s'engage expressément à :

- Utiliser le Matériel conformément aux prescriptions techniques de DUNASYS et aux règles de bon sens ;
- Ne pas prêter ni sous-louer le Matériel, sauf accord exprès et écrit de DUNASYS ;
- Ne pas modifier, démonter ni tenter de réparer le Matériel ;
- Ne pas retirer les plaques et numéros d'identification ;
- Mettre en place, à ses frais, toute solution de sauvegarde de ses données.

Toute utilisation non conforme ou toute modification engage la responsabilité exclusive du Client, qui supporte les conséquences de toute panne induite.

### 4.2 Restitution du Matériel

En fin de période de location, le Client restitue la totalité du Matériel en bon état de fonctionnement, n'ayant subi que l'usure normale d'un usage conforme par un utilisateur compétent.

Le Matériel doit être restitué dans son conditionnement complet, convenablement calé au moyen des calages d'origine. Tout défaut d'emballage ou retard de restitution est facturé au Client. Le barème de retard est égal à 100 % du tarif journalier par jour de retard (période indivisible).

Le Client ne peut réclamer aucun dommage et intérêt du fait de cette restitution, ce qui constitue une condition essentielle et déterminante du consentement de DUNASYS.

## 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

*Les conditions de paiement (délais, pénalités de retard, indemnité forfaitaire de recouvrement, modalités de règlement) sont régies par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

Les loyers sont payables aux conditions définies dans l'offre commerciale et les conditions particulières. En l'absence de conditions particulières, les CGV s'appliquent.

En cas de non-paiement ou de retard, DUNASYS se réserve le droit, sans mise en demeure préalable :

- De refuser la location ou de réclamer une indemnité de retard ;
- De reprendre le Matériel loué dans les quarante-huit (48) heures suivant mise en demeure adressée au Client.

### 5.1 Matériel endommagé, perdu ou non restitué

Le Matériel endommagé, perdu ou non restitué fait l'objet d'une facturation forfaitaire de plein droit et sans formalité préalable, pouvant aller jusqu'à sa valeur de remplacement à neuf.

## 6. ASSURANCE

Pendant toute la durée de la location, le Client a la garde du Matériel et est responsable à l'égard de DUNASYS de tout dommage survenant au Matériel, de son fait ou du fait d'un tiers.

### 6.1 Garantie proposée par DUNASYS

DUNASYS a négocié auprès de son courtier (AXA) un contrat d'assurance spécifique à la location, couvrant le Matériel contre tout risque de vol, perte ou dégradation accidentelle. Cette garantie est facturée en complément des loyers au sein d'un même document.

**Territorialité** : France métropolitaine, étendue aux opérations de transport terrestre ou fluvial rendues nécessaires par l'enlèvement et la récupération du Matériel.

Le montant des franchises est communiqué au Client sur demande. En cas de sinistre, la franchise est à la charge du Client, sauf perte ou dégradation imputable à DUNASYS.

**En cas de prêt à titre gratuit** : il appartient au Client de justifier de sa propre assurance couvrant les mêmes risques.

### 6.2 Exclusions de garantie

Sont expressément exclus de la garantie :

- Les dommages dus au fait intentionnel ou dolosif du Client ;
- Les dommages survenus pendant le transport du fait d'une absence ou d'un défaut d'emballage imputable au Client ;

- Les dommages résultant d'une utilisation non conforme, d'un déplacement hors du lieu prévu, d'un prêt ou d'une sous-location non autorisée, ou d'une modification du Matériel ;
- Les dommages n'ayant pas fait l'objet de la procédure de déclaration de sinistre prévue à l'article 6.3 ;
- Les pannes de Matériel (sauf dérogation contractuelle) ;
- Les dommages purement esthétiques (rayures, égratignures, écailllements).

### 6.3 Procédure de déclaration de sinistre

Dès connaissance d'un sinistre, même potentiellement non couvert, le Client doit, sous peine de déchéance de garantie :

- Prendre immédiatement les mesures conservatoires nécessaires pour limiter l'étendue du sinistre ;
- Cesser d'utiliser et ne pas réparer le Matériel sinistré ;
- Contacter DUNASYS immédiatement par téléphone ;
- Tenir le Matériel sinistré à disposition de DUNASYS dans les vingt-quatre (24) heures ;
- Adresser à DUNASYS, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les deux (2) jours ouvrés, un descriptif complet du sinistre (causes, circonstances, nature des dommages, identité du responsable éventuel) sur papier à en-tête du Client ;
- En cas de vol : déposer plainte auprès des autorités de police et transmettre l'original du dépôt de plainte à DUNASYS dans le délai d'un (1) jour ouvré.

## 7. RESPONSABILITÉ

*Le régime de responsabilité (exclusions, plafonnement, dommages indirects) est régi par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

Conformément aux CGV, la responsabilité de DUNASYS ne pourra excéder, toutes causes confondues, le montant total des loyers effectivement payés par le Client au titre du présent Contrat.

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter du terme du Contrat pour mettre en cause la responsabilité de DUNASYS. Passé ce délai, il est réputé avoir renoncé à se prévaloir de tout manquement contractuel.

## 8. PROPRIÉTÉ DES DONNÉES ET GÉOLOCALISATION

*La propriété des données, les droits concédés sur les données sources et traitées, la géolocalisation, l'hébergement des données et la licence accordée à DUNASYS sont régis par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

---

### DUNASYS INGENIERIE

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500 RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

Dans le cadre de la location, les données brutes collectées par le Matériel mis à disposition restent la propriété du Client dans les conditions définies aux CGV. DUNASYS conserve la pleine propriété des données traitées, enrichies ou agrégées issues de l'utilisation du Matériel.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

*📄 L'obligation de confidentialité réciproque des Parties est régie par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

## 10. FORCE MAJEURE

*📄 Le régime de la force majeure (définition, effets, résiliation de plein droit) est régi par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

Par dérogation au délai prévu aux CGV, dans le cadre de la location, si un cas de force majeure se prolonge au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, l'une ou l'autre des Parties peut mettre fin au Contrat sans indemnité ni remboursement des sommes déjà versées.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

*📄 Le traitement des données personnelles du Client et les droits des personnes concernées sont régis par les CGV de DUNASYS INGENIERIE.*

## 12. DISPOSITIONS FINALES

### 12.1 Droit applicable et juridiction

*📄 Le droit applicable et la juridiction compétente sont régis par les CGV de DUNASYS INGENIERIE. Le Tribunal de commerce de Paris est seul compétent.*

La langue des présentes CGL est le français, qui fait foi entre les Parties.

### 12.2 Modification des CGL

DUNASYS se réserve le droit de modifier les présentes CGL à tout moment. La version applicable est celle transmise au Client au moment de la commande.

### 12.3 Divisibilité

Si l'une des dispositions des présentes CGL est annulée ou privée d'effet, les autres dispositions demeurent en vigueur entre les Parties.

#### **12.4 Intégralité de l'accord**

Les présentes CGL, les CGV, l'offre commerciale et, le cas échéant, le bon de commande constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties et se substituent à tout accord antérieur portant sur le même objet.

#### **12.5 Non-renonciation**

Le fait pour DUNASYS de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations des présentes CGL ne saurait être interprété comme une renonciation à cette obligation pour l'avenir.

# **POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – CANDIDATURES**

## **1. Responsable du traitement**

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est :

**DUNASYS INGENIERIE**

**10 rue de Penthièvre 75008 PARIS**

**RCS PARIS 800754830**

**contact@dunasys.com**

**+33-972 383 798**

## **2. Finalité du traitement**

Les données collectées dans le cadre des candidatures (spontanées ou en réponse à une offre d'emploi) ont pour objectif :

- D'évaluer la compatibilité du profil du candidat avec les postes disponibles chez DUNASYS INGENIERIE ;
- De gérer le processus de recrutement ;
- De constituer une base de données de candidatures en vue de futurs recrutements.

## **3. Données collectées**

Les données suivantes peuvent être collectées :

- Identité : nom, prénom, date de naissance ;
- Coordonnées : adresse postale, téléphone, e-mail ;

---

### **DUNASYS INGENIERIE**

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500  
RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

- Données professionnelles : CV, lettre de motivation, expériences, diplômes, compétences, prétentions salariales, etc. ;
- Toute autre information transmise volontairement par le candidat.

Aucune donnée sensible (origine ethnique, opinions politiques, religieuses, etc.) n'est demandée ni traitée.

#### **4. Base légale du traitement**

Le traitement est fondé sur :

- L'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du candidat (article 6.1.b du RGPD) ;
- Le consentement du candidat pour la conservation de son dossier au-delà du recrutement en cours (article 6.1.a du RGPD).

#### **5. Destinataires des données**

Les données personnelles sont exclusivement destinées :

- Aux équipes Ressources Humaines de DUNASYS INGENIERIE ;
- Aux responsables opérationnels participant au recrutement.

Elles ne sont ni vendues, ni échangées, ni transférées à des tiers extérieurs à l'Union européenne.

#### **6. Durée de conservation**

- Candidatures non retenues : les données sont conservées pendant 2 ans après le dernier contact, sauf opposition du candidat.
- Candidatures retenues : les données sont intégrées au dossier administratif du salarié, pour la durée légale applicable.

#### **7. Droits des personnes concernées**

Conformément au RGPD, tout candidat dispose des droits suivants :

---

##### **DUNASYS INGENIERIE**

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500  
RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

- Droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données ;
- Droit d'opposition au traitement ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit à la portabilité des données.

Pour exercer ces droits, le candidat peut contacter :

✉ [rgpd@dunasys.com](mailto:rgpd@dunasys.com) ou par courrier à l'adresse postale du siège social.

## 8. Sécurité des données

DUNASYS INGENIERIE met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles (contrôle des accès, chiffrement, sauvegarde sécurisée, etc.).

## 9. Transfert de données hors UE

Aucun transfert de données personnelles hors de l'Union européenne n'est effectué.

## 10. Autorité de contrôle

En cas de désaccord ou de litige, le candidat dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de :

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

---

### DUNASYS INGENIERIE

Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS – Bureau d'études : 9 RUE HENRI STE CLAIRE DEVILLE 92500  
RUEIL MALMAISON

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com)

RCS Paris : 800 754 830 – TVA IC : FR41800754830

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Table des matières

1.	PRINCIPES GENERAUX .....	2
2.	COMMANDES .....	2
3.	MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE .....	2
4.	PRIX.....	3
5.	DELAIS DE LIVRAISON.....	3
6.	TRANSPORT.....	3
7.	CONFORMITE A RECEPTION .....	4
8.	INSTALLATION DE PRODUITS .....	4
9.	RESPONSABILITES.....	5
10.	GARANTIE.....	5
	Garantie des boitiers électroniques : .....	6
	Garantie des logiciels : .....	7
11.	PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES.....	7
	Géolocalisation .....	8
	Hébergement des Données .....	8
12.	PAIEMENT.....	8
13.	CONFIDENTIALITE .....	9
14.	REFERENCEMENT.....	9
15.	FORCE MAJEURE.....	10
16.	RESERVE DE PROPRIETE.....	10
17.	DROITS D'ACCES AUX DONNEES TELEMATIQUES.....	10
18.	OBLIGATION DE COLLABORATION.....	11
19.	OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL .....	11
20.	ENGAGEMENT DE NON-CONTOURNEMENT .....	11
21.	DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS .....	11
22.	NULLITE ET MODIFICATION DU CONTRAT .....	12
23.	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES .....	12
24.	MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE .....	13

## PRINCIPES GENERAUX

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version. Elles s'appliquent dans leur intégralité à toutes les prestations et aux ventes de produits (« **Produits** ») consenties aux Clients de DUNASYS TELEMATICS directement ou en tant que distributeur (« **Clients** »). Pour les besoins des présentes Conditions Générales DUNASYS TELEMATICS sera désigné par le terme « **DUNASYS** ». Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du Client, quels qu'en soient les termes, sauf accord dérogatoire et exprès de DUNASYS.

Les présentes conditions générales pourront, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières.

En conséquence, le fait pour le Client de passer commande auprès de DUNASYS implique l'acceptation entière et sans réserve par le Client des tarifs de DUNASYS et des présentes Conditions Générales, la reconnaissance par le Client d'avoir parfaitement connaissance desdites Conditions Générales et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat. A l'inverse, le fait que DUNASYS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dispositions en question. Les présentes Conditions Générales forment, avec les éventuelles conditions particulières et le bon de commande applicable, le contrat avec le Client (« **Contrat** »).

### 1. COMMANDES

Nos offres, devis et propositions sont valables un (1) mois à compter de leur date d'émission, sauf mention différente dans l'offre étant entendu qu'en cas de variation significative des conditions économiques (notamment hausse du coût des matières premières, de l'énergie, des transports ou évolution réglementaire), la société se réserve le droit de réviser les prix ou conditions avant acceptation du devis. Nos travaux et prestations sont engagées dès réception en nos bureaux du devis dûment signé ou d'un bon de commande mentionnant le numéro de notre offre et le montant correspondant ainsi que le paiement de l'acompte le cas échéant. L'établissement d'un bon de commande par le Client ou le devis signé par celui-ci implique l'acceptation de l'intégralité de ces conditions générales.

### 2. MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de commande par le Client ne pourra être prise en considération que par suite de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de DUNASYS et tant que les prestations ou approvisionnements n'auront pas été engagés. En cas de retrait unilatéral du Client pour une cause non imputable à DUNASYS, le Client sera redevable, outre le paiement de l'intégralité des sommes correspondant aux prestations déjà réalisées ou engagées, d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du montant HT de la commande à titre de compensation du préjudice subi et du manque à gagner.

Toute modification de la commande intervenant à la demande du Client en cours d'exécution de la Prestation par DUNASYS entraînera l'émission d'un avenant à l'offre initiale et pourra modifier les délais de livraison arrêtés initialement.

DUNASYS sera en droit d'émettre des réserves ou de refuser la commande si sa réalisation nécessite une adaptation des capacités de production de DUNASYS ou risque d'affecter la réalisation des commandes des autres Clients.

Dans le cas où la commande porterait sur des Produits pouvant être considérés comme spécifiques (Produits de grande valeur et Produits de haute technologie notamment), le Client s'engage à en informer DUNASYS suffisamment à l'avance afin que DUNASYS puisse prendre toutes dispositions en conséquence (exemple : assurance).

### 3. PRIX

Les prix des marchandises ou services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Le prix s'entend Hors Taxes en € (Euros).

Tout impôt ou taxe, droit ou autre prestation pouvant être du(e) en vue de la réalisation et la livraison des Produits et services seront à la charge du Client, au taux en vigueur au jour de la facturation sauf mention contraire dans le devis/offre.

DUNASYS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Produits ou services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### 4. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont arrêtés en accord avec le Client et figurent dans le devis/offre. Ils courent à compter de la réception du devis signé du Client, de la commande et le cas échéant, à réception du paiement de l'acompte figurant sur le devis/offre,

Les délais d'exécution sont communiqués à titre indicatif. Un retard ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement de pénalités ou d'indemnités, ni justifier l'annulation de la commande, sauf en cas de manquement grave imputable à DUNASYS. En tout état de cause, la responsabilité éventuelle de DUNASYS au titre des délais ne pourra porter que sur les dommages directs et sera strictement limitée dans les conditions de l'article « Responsabilités ».

### 5. TRANSPORT

Sauf indication contraire dans le devis/offre, le transfert des risques et la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à la livraison des Produits est réalisé selon l'INCOTERM ICC 2020 dans les conditions suivantes :

1. Livraison depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine : INCOTERM ICC 2020 DAP (Delivered at Place) – le choix du transporteur et du mode de transport utilisés pour l'acheminement des produits sera librement réalisé par DUNASYS. Sauf mention contraire dans le devis/offre, les livraisons seront prises en charge par DUNASYS et effectuées, dans un même lieu, qui sera désigné par le Client au moment de la passation de la commande et qui pourra être ses usines, ses entrepôts ou son siège social. Le choix du transporteur et du mode de transport utilisé pour l'acheminement des produits vendus sera librement effectué par DUNASYS.

2. Livraison depuis la France métropolitaine vers un pays ou une région hors France métropolitaine : INCOTERM ICC 2020 FCA (Free Carrier). Les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Ainsi, à compter de la prise en charge des Produits par le transporteur jusqu'au lieu de livraison désigné par le Client, les Produits sont sous la garde du Client qui doit supporter les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers.

## 6. CONFORMITE A RECEPTION

Le nombre et l'état des Produits doivent être impérativement vérifiés par le Client au moment de la livraison. La confirmation de la conformité de la livraison à la commande sera matérialisée par l'apposition de la signature sans réserve du Client sur le bon de livraison présenté par le transporteur (ci-après le « **Bon de Livraison** ») ou sur le bon de réception/livraison joint ou envoyé par DUNASYS au Client en même temps que la livraison.

Dans le cas de prestations ou de livraison de logiciels, la conformité sera matérialisée par l'absence de courriel de réclamation par le Client adressé à DUNASYS dans les (2) deux semaines suivant la livraison. Le travail fourni est alors considéré comme réceptionné et DUNASYS n'encourt plus de responsabilité que dans les limites de l'article « GARANTIE » des présentes Conditions Générales.

Dans le cas de livraison de Produits, il appartient au Client, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation, réserve ou contestation nécessaire sur le Bon de livraison et de confirmer ces constatations, réserves ou contestations par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 24 heures qui suivent la réception des marchandises.

En outre, ces constatations, réserves ou contestations devront être portées à la connaissance de DUNASYS par courriel adressé dans un délai maximal de 48 heures à compter de la réception.

À défaut du respect de la procédure ci-dessus, les Produits, logiciels ou prestations seront réputés conformes. En conséquence, aucune réclamation au titre des non-conformités apparentes ne pourra être prise en compte, sans préjudice des garanties légales et contractuelles applicables. DUNASYS se réserve le droit de procéder à toute vérification sur place par ses soins.

## 7. INSTALLATION DE PRODUITS

Dans le cas de l'installation de Produits directement réalisée par DUNASYS, ou par tout prestataire de son choix, la livraison du ou des Produits est réputée réalisée par la remise d'un Bon de Livraison du ou des Produits, ainsi que d'un Bon d'Intervention au Client après l'intervention sur ses véhicules. Ce dernier comprend l'installation et l'activation éventuelle du boîtier sur chaque véhicule indiqué en fin d'installation. C'est sur ce Bon de Livraison que le Client devra indiquer une éventuelle réserve au moment de sa signature, sans délai dès l'installation finalisée.

Les délais dans lesquels DUNASYS s'engage à intervenir pour procéder à la livraison et l'installation des boîtiers sont décrits au sein de l'Offre Commerciale, dont les termes sont acceptés par le Client (via l'émission d'un Bon de Commande ou via la signature de l'Offre).

Le Client s'engage à mettre à disposition de DUNASYS son ou ses véhicules dans un lieu couvert, à l'abri des intempéries, et réservé exclusivement à cet effet pour la durée de l'intervention, permettant ainsi

de procéder à l'intervention de ses techniciens en limitant les risques d'accidents corporels et matériels.

En cas de non-respect de cette clause par le Client ayant entraîné un accident de tout type, et quelle que soit la raison évoquée, DUNASYS se réserve la possibilité d'engager la responsabilité du Client afin d'obtenir réparation.

## 8. RESPONSABILITES

DUNASYS s'engage à exécuter avec diligence les prestations prévues au Contrat. Le Client peut signaler tout défaut imputable à DUNASYS, à condition de le notifier par écrit dès la découverte de l'erreur.

Toutefois, ce droit de réclamation expire :

- au plus tard six (6) mois après la réalisation des prestations ;
- ou au plus tard un (1) an après la réception des Produits, notamment pour les boîtiers enregistreurs et télématiques.

À compter de leur réception, le Client est seul responsable de l'utilisation des Produits et logiciels.

DUNASYS ne pourra être tenue responsable que des dommages directs, matériels et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

Sont expressément exclus tous dommages indirects, notamment les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, pertes de production, manque à gagner, préjudice commercial, atteinte à l'image, privation de jouissance, pénalités ou réclamations de tiers.

DUNASYS décline en outre toute responsabilité pour les dommages résultant d'une modification, adaptation, intégration ou manipulation des Produits ou logiciels par le Client ou par tout tiers non autorisé.

En tout état de cause, si la responsabilité de DUNASYS devait être retenue, pour quelque cause que ce soit, le montant total des sommes mises à sa charge, toutes causes confondues, ne pourra excéder le montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre du Produit ou de la prestation concerné(e).

Sauf stipulation contraire expresse, les Produits livrés par DUNASYS doivent être utilisés exclusivement par du personnel formé et dans des conditions strictement contrôlées.

## 9. GARANTIE

Conformément à la loi, DUNASYS assume les garanties de conformité et relatives aux vices cachés.

Sauf dispositions contraires contenues dans le devis/offre commerciale, la garantie commerciale de DUNASYS s'applique, sous réserve du complet paiement, à la totalité des fournitures de DUNASYS, pour une durée de six (6) mois à compter de leur date de livraison pour les logiciels, une (1) année pour les produits notamment les boîtiers électroniques commercialisés par DUNASYS.

Procédure de retour de service après-vente (SAV) sous garantie :

---

### DUNASYS TELEMATICS

Siège social 26 rue bosquet 75007 PARIS

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys-telematics.com](mailto:contact@dunasys-telematics.com)

RCS Paris : 809283864

1. Récupérer la fiche SAV qui se trouve sur le site [www.dunasys.com](http://www.dunasys.com) ou la demander à [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com) ;
2. Remplir cette fiche et la transmettre à [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com) ;
3. DUNASYS accuse réception de cette fiche dûment complétée, sous 5 jours ouvrés ;
4. DUNASYS communique ensuite sous 5 jours ouvrés supplémentaires les modalités de retour applicable au cas particulier rencontré par le Client.

La période de garantie est automatiquement reportée de la période de prise en charge d'un événement couvert par la garantie DUNASYS.

A l'issue de la période de garantie, la maintenance et les coûts de réparation seront à la charge du Client sur la base des tarifs en vigueur au jour de l'intervention, et feront l'objet d'une offre commerciale à accepter.

### **Garantie des boîtiers électroniques :**

En ce qui concerne les boîtiers électroniques commercialisés par DUNASYS, la garantie commencera à courir à compter, selon l'option choisie par le Client dans la commande, de la date d'installation desdits boîtiers si cette installation est opérée par DUNASYS ou son prestataire, ou de la date de réception des boîtiers par le Client si leur installation est opérée par ce dernier ou son prestataire.

Cette garantie couvre toute défectuosité du Produit vendu, qui serait survenue lors de son utilisation par le Client, sous réserve que celle-ci soit intervenue lors d'une utilisation normale du Produit vendu. Dans l'hypothèse où l'un des Produits achetés par le Client à DUNASYS, s'avérait défectueux en cours d'utilisation, DUNASYS prendra en charge son remplacement, sous réserve du respect des conditions et modalités suivantes :

- Le Client devra avoir notifié ce défaut et renvoyé le Produit vendu à DUNASYS avant l'expiration de la garantie commerciale ;
- Le Produit vendu retourné devra être complet et accompagné de sa facture et le cas échéant, son numéro de série.
- Le Client sera tenu de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés ;
- La défectuosité du Produit vendu ne devra pas être imputable au Client ou tout intermédiaire.

A cet égard, il est expressément précisé que DUNASYS ne prendra pas en compte les demandes de remplacement des Produits vendus formulées par le Client pendant la durée de la garantie commerciale, dans les cas où :

- La pièce à remplacer a déjà été substituée par une pièce qui n'est pas d'origine, par le Client ou tout intermédiaire ;
- L'installation de la pièce n'a pas été réalisée en conformité avec les procédures déterminées par DUNASYS ;
- L'installation n'a pas été effectuée par des professionnels agréés ou recommandés par DUNASYS ;
- La technologie originale a été modifiée par le Client ou un autre prestataire ;
- Un stress physique ou électronique anormal a été enregistré sur la technologie ;

---

#### **DUNASYS TELEMATICS**

Siège social 26 rue bosquet 75007 PARIS

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys-telematics.com](mailto:contact@dunasys-telematics.com)

RCS Paris : 809283864

- La solution installée a été volontairement vandalisée.

Si les conditions de la garantie commerciale sont remplies, DUNASYS pourra :

- Procéder à la réparation du Produit défectueux ;
- Procéder à son remplacement par un nouveau Produit identique, neuf ou d'occasion ;
- Procéder à son remplacement par un Produit équivalent remplissant les mêmes fonctionnalités, neuf ou d'occasion, particulièrement dans le cas où le Produit d'origine n'est plus produit.

### **Garantie des logiciels :**

DUNASYS garantit les logiciels contre tous défauts de conformité par rapport aux documents contractuels, ainsi que contre tous vices cachés.

## **10. PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES**

### **1. Propriété des Produits, logiciels et infrastructures**

Les Produits conçus et configurés par DUNASYS, ainsi que l'ensemble des logiciels, firmwares, bases de données, algorithmes, architectures, interfaces, documentations techniques et infrastructures serveurs associés, demeurent la propriété exclusive de DUNASYS ou de ses partenaires.

Aucune disposition contractuelle ne saurait être interprétée comme transférant au Client un quelconque droit de propriété intellectuelle sur ces éléments.

Les bases de données exploitées par DUNASYS sont protégées au titre du droit d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données.

### **2. Propriété des données**

Les données brutes collectées par les boîtiers installés chez le Client (ci-après les « Données Sources ») demeurent la propriété du Client, sous réserve qu'elles soient directement issues de ses équipements ou de son activité.

Les bases de données structurées, traitements, enrichissements, agrégations, mises en forme, indicateurs, tableaux de bord, algorithmes d'analyse et, plus généralement, toute valeur ajoutée résultant du traitement des Données Sources par DUNASYS (ci-après les « Données Traitées ») demeurent la propriété exclusive de DUNASYS.

Le Client concède à DUNASYS, pour la durée du Contrat et pour les besoins de son exécution, ainsi qu'à des fins d'amélioration, de maintenance, de développement et d'optimisation de ses produits et services, une licence non exclusive, mondiale, gratuite et sous-licenciable aux sociétés de son groupe et à ses sous-traitants intervenant dans l'exécution des prestations, portant sur les Données Sources.

DUNASYS est autorisée à analyser, agréger et exploiter les Données Sources à des fins statistiques, techniques, commerciales ou de recherche et développement, sous réserve que les informations publiées ou communiquées à des tiers soient préalablement anonymisées de manière à ne permettre ni l'identification du Client ni celle de toute personne physique concernée.

---

#### **DUNASYS TELEMATICS**

Siège social 26 rue bosquet 75007 PARIS

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys-telematics.com](mailto:contact@dunasys-telematics.com)

RCS Paris : 809283864

DUNASYS s'engage à traiter les Données collectées de manière confidentielle et conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

## **Géolocalisation**

Les Données incluent également la localisation du boîtier.

Les informations de localisation du Client seront traitées en toute confidentialité par DUNASYS.

En utilisant les services de localisation, le Client consent à ce que DUNASYS transmette, collecte, maintienne, traite et utilise les Données et les requêtes de localisation du Client afin de fournir et d'améliorer les produits et services basés sur la localisation.

Le Client doit déclarer et garantir à DUNASYS qu'il dispose d'une base légale pour utiliser le service lié à la localisation et qu'il s'est conformé à toutes les obligations de transparence applicables pour informer les personnes concernées ou a obtenu des consentements éclairés pour transfert et traitement de leurs données personnelles.

Il appartient au Client de s'assurer qu'il ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou contractuelle relative à l'exigence de localisation des Données le concernant.

## **Hébergement des Données**

L'hébergement des Données est déterminé dans le Contrat signé avec le Client.

A défaut, l'hébergement des Données se fait sur des serveurs appartenant à ou étant loués par DUNASYS ou son fournisseur.

## **11. PAIEMENT**

Les factures sont émises soit le jour de la livraison, soit postérieurement. En accord avec le Client, les modalités de facturation peuvent être différentes.

Elles sont payables à 30 (trente) jour fin de mois, à compter de leur date de réception, sauf accord particulier avec le Client contractualisé dans le devis/ offre.

Les factures d'acompte sont payables comptant.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Les factures sont réglées par tout moyen de paiement communément accepté par les usages commerciaux principalement par virement bancaire.

Les factures sont payables au siège social de DUNASYS entre les mains de toute personne désignée préalablement par DUNASYS.

Si une facture n'est pas intégralement réglée à la date d'expiration du délai de règlement susvisé, DUNASYS se réserve le droit de réclamer pour les sommes restantes dues des pénalités de retard exigibles dès le 1er jour suivant cette date d'échéance, ce sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire et sans préjudice de tous dommages-intérêts.

DUNASYS se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute commande au paiement préalable de l'ensemble des sommes exigibles dues par le client, y compris au titre d'autres commandes.

Le montant desdites pénalités de retard sera calculé par application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement s'élèvera à 40€, conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce.

En outre, en cas de retard de paiement et plus généralement en cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales par le Client, DUNASYS se réserve la possibilité de résilier la commande du Client et de refuser toute nouvelle commande émise par ce Client.

A défaut de conditions différentes mentionnées sur le devis/offre commerciale accepté par les parties ce sont les présentes conditions de facturation et de paiement qui s'appliqueront.

## 12. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, chaque partie peut être amenée à communiquer à l'autre des informations de nature confidentielle, notamment techniques, commerciales, financières, stratégiques ou relatives à ses produits, services, savoir-faire, méthodes, logiciels, données ou clients (ci-après les « **Informations Confidentielles** »).

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations communiquées, par écrit, oralement ou sous toute autre forme, identifiées comme telles ou dont le caractère confidentiel ressort de leur nature ou des circonstances de leur communication.

Chaque partie s'engage à :

- conserver strictement confidentielles les Informations Confidentielles reçues ;
- ne les utiliser que pour les besoins stricts de l'exécution du Contrat ;
- ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie ;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer leur protection.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations :

- qui étaient déjà connues de la partie réceptrice avant leur communication ;
- qui sont tombées dans le domaine public sans faute de la partie réceptrice ;
- qui ont été obtenues légalement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité compétente.

L'obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

## 13. REFERENCEMENT

Sauf si le Client manifeste par écrit son opposition, DUNASYS sera en droit de mentionner son nom parmi les références commerciales que DUNASYS peut être amenée à citer ou à éditer.

## 14. FORCE MAJEURE

DUNASYS ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Constitue un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle raisonnable de DUNASYS, imprévisible lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant ou retardant l'exécution de ses obligations.

Sont notamment considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative : embargo, pénurie de matières premières ou de composants, grève interne ou affectant un fournisseur ou un transporteur, lock-out, destruction totale ou partielle des locaux ou installations, intempéries exceptionnelles, catastrophe naturelle, actes des autorités publiques à caractère fiscal, douanier, réglementaire ou sanitaire, épidémie ou pandémie déclarée par les autorités compétentes, mesures de confinement ou de restriction de circulation, blocus maritime, aérien ou terrestre, cyberattaque d'ampleur majeure, mouvements sociaux d'ampleur nationale, troubles civils, état d'urgence ou loi martiale.

En cas de survenance d'un tel événement, DUNASYS pourra suspendre tout ou partie de l'exécution de ses obligations pendant la durée de l'événement, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DUNASYS informera le Client de la survenance de l'événement par tout moyen écrit dans un délai raisonnable à compter de sa connaissance.

Si l'empêchement se prolonge au-delà d'une durée de (60)jours, chacune des parties pourra résilier de plein droit le Contrat pour la partie non exécutée, sans indemnité de part et d'autre.

Le Client pourra récupérer les produits commandés, sous réserve du règlement des prestations déjà exécutées à la date de survenance de l'événement.

## 15. RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits demeurent la propriété de la DUNASYS jusqu'au complet paiement du prix.

Dans l'hypothèse où DUNASYS serait amenée à fournir des éléments ou pièces, destinés à être incorporés aux Produits par ailleurs confiés par le Client, DUNASYS demeurera alors pleine propriétaire desdits Produits et pièces jusqu'à complet paiement par le Client.

## 16. DROITS D'ACCES AUX DONNEES TELEMATIQUES

DUNASYS concède au Client, pour la durée du Contrat et sous réserve du complet paiement des sommes dues, un droit personnel, non exclusif :

- d'accéder aux Données Traitées via les interfaces mises à disposition, en flux continu ; le client ayant à sa charge et sous sa responsabilité, leur conservation;
- de consulter, télécharger et exploiter ces données pour les seuls besoins de son activité.

Ce droit d'accès ne confère aucun droit d'accès direct aux infrastructures serveurs ou aux bases de données sous-jacentes.

À l'expiration ou à la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit :

- le droit d'accès du Client prend fin immédiatement ;
- DUNASYS TELEMATICS pourra supprimer ou anonymiser les Données Traitées

## **17. OBLIGATION DE COLLABORATION**

Le Client tiendra à la disposition de DUNASYS toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation des prestations.

## **18. OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL**

Sauf clause plus favorable à DUNASYS signée spécifiquement avec le Client, le Client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement les collaborateurs de DUNASYS. Cette renonciation sera en vigueur pendant toute la durée du Contrat liant le Client et DUNASYS et durant les douze 12 mois suivant la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause et même si la sollicitation émane du collaborateur concerné. En cas de non-respect de cet engagement de non-débauchage, le Client s'engage à verser à DUNASYS une indemnité forfaitaire égale à douze (12) mois de salaires brut que chacun des salariés concernés a perçu avant son départ.

## **19. ENGAGEMENT DE NON-CONTOURNEMENT**

Dans l'hypothèse où DUNASYS conclurait un Contrat de prestation avec un CLIENT, en sous-traitant à un tiers une partie de la prestation (en vertu ou non d'un contrat de distribution), le Client ne pourra pas solliciter directement le tiers sous-traitant, pendant toute la durée du Contrat de prestation plus une période d'un an qui suivra sa résiliation pour quelque motif que ce soit.

En cas de violation de la présente clause, DUNASYS sera en droit de demander des pénalités de 100 € par jour au Client, jusqu'à la cessation de la violation de la présente clause nonobstant tout dommages intérêts.

## **20. DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les présentes Conditions Générales et les Prestations qu'elles régissent sont établies, interprétées et régies selon le droit français.

En cas de litige relatif à la formation ou à l'exécution d'une commande, seul sera compétent le Tribunal de commerce de PARIS ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie et nonobstant la pluralité d'instances ou de défendeurs, quel que soit le mode de paiement et sans que les clauses attributives de compétence figurant dans les conditions générales d'achat du Client puissent y faire obstacle.

## 21. NULLITE ET MODIFICATION DU CONTRAT

Si l'une des stipulations du présent Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## 22. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, DUNASYS met en place, en qualité de Responsable de Traitement, un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent Contrat. Le Client est informé des éléments suivants :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : [rgpd@dunasys.com](mailto:rgpd@dunasys.com) ;
- Les coordonnées du délégué à la protection des données : [rgpd@dunasys.com](mailto:rgpd@dunasys.com)
- La base juridique du traitement : l'exécution contractuelle ;
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question – aucun transfert hors UE n'est prévu ;
- Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle, puis archivées pendant une durée de 5 ans à des fins probatoires. Les données de facturation sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations légales. Les données utilisées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact avec le Client.
- La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée.
- Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

### 23. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DUNASYS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente afin de tenir compte notamment des évolutions légales, réglementaires, techniques ou commerciales.

Les Conditions Générales de Vente applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de son acceptation par le Client. Elles sont consultables sur le site internet de DUNASYS ([www.dunasys.com](http://www.dunasys.com)) et peuvent être communiquées sur simple demande.

La version des Conditions Générales de Vente expressément acceptée par le Client lors de la commande prévaut pendant toute la durée d'exécution du contrat concerné.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

## BOITIERS CONNECTÉS DUNASYS TELEMATICS

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après les « **CGL** ») régissent la location ou le prêt de boîtiers connectés par DUNASYS TELEMATICS (ci-après « **DUNASYS** ») à ses clients (ci-après le « **Client** »).

*Les présentes CGL sont complétées par les Conditions Générales de Vente de DUNASYS TELEMATICS (ci-après les « CGV »), disponibles sur [www.dunasys.com](http://www.dunasys.com) et communiquées sur simple demande. En cas de conflit entre les CGL et les CGV sur un point propre à la location, les CGL prévalent. Pour tout ce qui n'est pas expressément traité dans les présentes CGL (paiement, données, confidentialité, responsabilité, force majeure, protection des données personnelles, droit applicable), les CGV s'appliquent de plein droit.*

### 1. DÉFINITIONS – OBJET

DUNASYS TELEMATICS, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 283 864, 26 rue Bosquet 75007 PARIS, est une société spécialisée dans la distribution et la commercialisation de boîtiers télématiques connectés ([www.dunasys.com](http://www.dunasys.com)).

Le « **Matériel** » désigne l'ensemble indissociable composé du boîtier connecté, de ses périphériques (antennes, faisceaux, etc.), du logiciel embarqué, de la documentation technique sur tout support, des conditionnements complets et de tout accessoire annexe.

La « **Prestation** » désigne la mise à disposition du Matériel à titre de location ou de prêt, directement ou en tant que distributeur, à l'exclusion de toute prestation intellectuelle (mise en service, formation, conseil, maintenance, programmation), sauf accord exprès et écrit entre les Parties.

Le Client déclare avoir la capacité de contracter, pour son propre compte ou pour le compte de la société qu'il représente, et ne pas être soumis à une procédure collective au sens du Code de commerce.

La Prestation est limitée au territoire français, sauf disposition contraire et expresse. Le « **Contrat** » est formé par les présentes CGL, les CGV, l'offre commerciale signée par le Client et, le cas échéant, le bon de commande.

## 2. FORMATION ET DURÉE DU CONTRAT

### 2.1 Formation du contrat

Le contrat de location est définitivement formé lors de la signature de l'offre commerciale de DUNASYS et/ou du bon de commande par le Client.

DUNASYS se réserve le droit de refuser une location, notamment dans les cas suivants :

- Matériel demandé pour une date incompatible avec le délai de mise à disposition ;
- Nombre de Matériels demandé excédant les disponibilités en stock ;
- Pièces justificatives absentes, incomplètes ou non conformes ;
- Dépôt de garantie absent ou insuffisant au regard de la solvabilité du Client ;
- Insolvabilité notoire ou non-paiement de loyers antérieurs.

### 2.2 Dépôt de garantie

La mise à disposition du Matériel peut être subordonnée au versement préalable d'un dépôt de garantie par virement bancaire, dont le montant est fixé par DUNASYS en fonction du matériel loué et pouvant atteindre sa valeur d'acquisition à neuf. Ce dépôt n'est pas productif d'intérêts.

En cas de restitution du Matériel en parfait état de fonctionnement et d'intégrité, DUNASYS restitue l'intégralité du dépôt de garantie dès les contrôles effectués. En cas de dommage, de perte ou de retard, DUNASYS peut imputer les sommes dues sur ce dépôt, sans formalité préalable, et restitue l'éventuel solde. Si les frais excèdent le dépôt, le Client règle le solde à réception de facture.

### 2.3 Durée

La Prestation prend effet le jour de la mise à disposition du Matériel chez le Client, ou le jour de son enlèvement par le Client, pour la durée irrévocable prévue dans les conditions particulières.

La location prend fin le jour où le Matériel a été intégralement réceptionné par DUNASYS et son intégrité vérifiée.

Le Client peut proroger la durée en accord avec DUNASYS. Toute nouvelle période entamée est facturée intégralement.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative du Client, le montant total de la location reste acquis de plein droit par DUNASYS, sans préjudice de tout dommage et intérêt. Cette clause constitue une condition essentielle et déterminante du consentement de DUNASYS.

## 3. MISE À DISPOSITION – PANNE DU MATÉRIEL

### 3.1 Mise à disposition

Sauf disposition contraire, le Matériel est mis à disposition dans son conditionnement complet, dont il est indissociable. Le Client conserve ce conditionnement en bon état

pendant toute la durée de la location.

En cas d'anomalie ou de défectuosité constatée à la réception, le Client établit un procès-verbal contradictoire signé avec le transporteur, indiquant la nature et l'étendue des dommages, puis avise le transporteur par lettre recommandée avec copie à DUNASYS dans les vingt-quatre (24) heures. Passé ce délai, le Matériel est réputé conforme.

### 3.2 Panne du Matériel

Le Client signale à DUNASYS toute panne dès sa constatation, cesse d'utiliser le Matériel défectueux et s'interdit de le réparer ou de le faire réparer.

**Panne fortuite non imputable au Client :** DUNASYS assure un service de réparation ou de remplacement « retour atelier » (sauf accord écrit de service sur site). Le Matériel défectueux doit être restitué dans les vingt-quatre (24) heures suivant la constatation de la défectuosité, accompagné d'une fiche SAV complète disponible sur [www.dunasys.com](http://www.dunasys.com) ou sur demande à [contact@dunasys.com](mailto:contact@dunasys.com). La facturation de la location est suspendue à compter de la date à laquelle DUNASYS a effectivement eu connaissance de la panne et reçu la fiche SAV complète. Les frais de transport restent à la charge du Client.

**Panne imputable au Client :** La totalité de la facturation continue de courir pendant la période de non-utilisation. Les frais de remise en état du Matériel sont intégralement à la charge du Client.

## 4. OBLIGATIONS DU CLIENT

### 4.1 Utilisation du Matériel

Le Client est présumé utilisateur techniquement compétent. Le Matériel lui est remis en état de fonctionnement, portant un numéro de série inscrit sur le boîtier.

Le Client s'engage expressément à :

- Utiliser le Matériel conformément aux prescriptions techniques de DUNASYS et aux règles de bon sens ;
- Ne pas prêter ni sous-louer le Matériel, sauf accord exprès et écrit de DUNASYS ;
- Ne pas modifier, démonter ni tenter de réparer le Matériel ;
- Ne pas retirer les plaques et numéros d'identification ;
- Mettre en place, à ses frais, toute solution de sauvegarde de ses données.

Toute utilisation non conforme ou toute modification engage la responsabilité exclusive du Client, qui supporte les conséquences de toute panne induite.

### 4.2 Restitution du Matériel

En fin de période de location, le Client restitue la totalité du Matériel en bon état de fonctionnement, n'ayant subi que l'usure normale d'un usage conforme par un utilisateur compétent.

Le Matériel doit être restitué dans son conditionnement complet, convenablement calé au

moyen des calages d'origine. Tout défaut d'emballage ou retard de restitution est facturé au Client. Le barème de retard est égal à 100 % du tarif journalier par jour de retard (période indivisible).

Le Client ne peut réclamer aucun dommage et intérêt du fait de cette restitution, ce qui constitue une condition essentielle et déterminante du consentement de DUNASYS.

## 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

*Les conditions de paiement (délais, pénalités de retard, indemnité forfaitaire de recouvrement, modalités de règlement) sont régies par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

Les loyers sont payables aux conditions définies dans l'offre commerciale et les conditions particulières. En l'absence de conditions particulières, les CGV s'appliquent.

En cas de non-paiement ou de retard, DUNASYS se réserve le droit, sans mise en demeure préalable :

- De refuser la location ou de réclamer une indemnité de retard ;
- De reprendre le Matériel loué dans les quarante-huit (48) heures suivant mise en demeure adressée au Client.

### 5.1 Matériel endommagé, perdu ou non restitué

Le Matériel endommagé, perdu ou non restitué fait l'objet d'une facturation forfaitaire de plein droit et sans formalité préalable, pouvant aller jusqu'à sa valeur de remplacement à neuf.

## 6. ASSURANCE

Pendant toute la durée de la location, le Client a la garde du Matériel et est responsable à l'égard de DUNASYS de tout dommage survenant au Matériel, de son fait ou du fait d'un tiers.

### 6.1 Garantie proposée par DUNASYS

DUNASYS a négocié auprès de son courtier un contrat d'assurance spécifique à la location, couvrant le Matériel contre tout risque de vol, perte ou dégradation accidentelle. Cette garantie est facturée en complément des loyers au sein d'un même document.

**Territorialité :** France métropolitaine, étendue aux opérations de transport terrestre ou fluvial rendues nécessaires par l'enlèvement et la récupération du Matériel.

Le montant des franchises est communiqué au Client sur demande. En cas de sinistre, la franchise est à la charge du Client, sauf perte ou dégradation imputable à DUNASYS.

**En cas de prêt à titre gratuit :** il appartient au Client de justifier de sa propre assurance couvrant les mêmes risques.

---

#### DUNASYS TELEMATICS

Siège social 26 rue bosquet 75007 PARIS

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys-telematics.com](mailto:contact@dunasys-telematics.com)

RCS Paris : 809283864

## 6.2 Exclusions de garantie

Sont expressément exclus de la garantie :

- Les dommages dus au fait intentionnel ou dolosif du Client ;
- Les dommages survenus pendant le transport du fait d'une absence ou d'un défaut d'emballage imputable au Client ;
- Les dommages résultant d'une utilisation non conforme, d'un déplacement hors du lieu prévu, d'un prêt ou d'une sous-location non autorisée, ou d'une modification du Matériel ;
- Les dommages n'ayant pas fait l'objet de la procédure de déclaration de sinistre prévue à l'article 6.3 ;
- Les pannes de Matériel (sauf dérogation contractuelle) ;
- Les dommages purement esthétiques (rayures, égratignures, écailllements).

## 6.3 Procédure de déclaration de sinistre

Dès connaissance d'un sinistre, même potentiellement non couvert, le Client doit, sous peine de déchéance de garantie :

- Prendre immédiatement les mesures conservatoires nécessaires pour limiter l'étendue du sinistre ;
- Cesser d'utiliser et ne pas réparer le Matériel sinistré ;
- Contacter DUNASYS immédiatement par téléphone ;
- Tenir le Matériel sinistré à disposition de DUNASYS dans les vingt-quatre (24) heures ;
- Adresser à DUNASYS, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les deux (2) jours ouvrés, un descriptif complet du sinistre (causes, circonstances, nature des dommages, identité du responsable éventuel) sur papier à en-tête du Client ;
- En cas de vol : déposer plainte auprès des autorités de police et transmettre l'original du dépôt de plainte à DUNASYS dans le délai d'un (1) jour ouvré.

## 7. RESPONSABILITÉ

 *Le régime de responsabilité (exclusions, plafonnement, dommages indirects) est régi par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

Conformément aux CGV, la responsabilité de DUNASYS ne pourra excéder, toutes causes confondues, le montant total des loyers effectivement payés par le Client au titre du présent Contrat.

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter du terme du Contrat pour mettre en cause la responsabilité de DUNASYS. Passé ce délai, il est réputé avoir renoncé à se prévaloir de tout manquement contractuel.

---

### DUNASYS TELEMATICS

Siège social 26 rue bosquet 75007 PARIS

Tel : +33 (0)972 383 798 – [contact@dunasys-telematics.com](mailto:contact@dunasys-telematics.com)

RCS Paris : 809283864

## 8. PROPRIÉTÉ DES DONNÉES ET GÉOLOCALISATION

*La propriété des données, les droits concédés sur les données sources et traitées, la géolocalisation, l'hébergement des données et la licence accordée à DUNASYS sont régis par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

Dans le cadre de la location, les données brutes collectées par le Matériel mis à disposition restent la propriété du Client dans les conditions définies aux CGV. DUNASYS TELEMATICS conserve la pleine propriété des données traitées, enrichies ou agrégées issues de l'utilisation du Matériel.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

*L'obligation de confidentialité réciproque des Parties est régie par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

## 10. FORCE MAJEURE

*Le régime de la force majeure (définition, effets, résiliation de plein droit) est régi par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

Par dérogation au délai prévu aux CGV, dans le cadre de la location, si un cas de force majeure se prolonge au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, l'une ou l'autre des Parties peut mettre fin au Contrat sans indemnité ni remboursement des sommes déjà versées.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

*Le traitement des données personnelles du Client et les droits des personnes concernées sont régis par les CGV de DUNASYS TELEMATICS.*

## 12. DISPOSITIONS FINALES

### 12.1 Droit applicable et juridiction

*Le droit applicable et la juridiction compétente sont régis par les CGV de DUNASYS TELEMATICS. Le Tribunal de commerce de Paris est seul compétent.*

La langue des présentes CGL est le français, qui fait foi entre les Parties.

### 12.2 Modification des CGL

DUNASYS se réserve le droit de modifier les présentes CGL à tout moment. La version applicable est celle transmise au Client au moment de la commande.

### **12.3 Divisibilité**

Si l'une des dispositions des présentes CGL est annulée ou privée d'effet, les autres dispositions demeurent en vigueur entre les Parties.

### **12.4 Intégralité de l'accord**

Les présentes CGL, les CGV, l'offre commerciale et, le cas échéant, le bon de commande constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties et se substituent à tout accord antérieur portant sur le même objet.

### **12.5 Non-renonciation**

Le fait pour DUNASYS de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations des présentes CGL ne saurait être interprété comme une renonciation à cette obligation pour l'avenir.